

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux Concepteur

L'AIPR correspond à une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. La formation AIPR Concepteur est obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour une ou plusieurs personnes par équipe travaillant sur un chantier. Présentiel - Synchrone

Objectifs

La formation AIPR Concepteur permet aux participants de préparer efficacement la réussite du QCM en ligne sur la plateforme de l'état afin d'obtenir l'attestation AIPR Concepteur.



Public Visé

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

Tout salarié (maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre, prestataire) devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Modalités d'entrée en formation

Demander un devis par téléphone : 04.72.79.05.82 ;

Par mail : adv@alyence-groupe.com Ou sur notre site : www.alyence.com

L'accès en formation se fait dès la contractualisation et selon disponibilités.



Pré Requis

Il n'y a pas de prerequis pour cette formation. Toutefois, pour offrir les meilleures conditions de réussite, nous préconisons de savoir lire, écrire et parler la langue française.

Pour rappel:

Le stagiaire doit être âgé de 18ans (sauf dérogation).

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier le rôle du maître d'ouvrage.

Produire et exiger les documents selon les situations.

Appliquer les textes et la terminologie.

Signaler les problématiques rencontrées.

Estimer les risques encourus.

Version: AIPR-20240809

Appliquer et réaliser le marquage-piquetage.

Déterminer le recours aux opérations de localisation.

Réaliser le QCM permettant la délivrance de l'attestation de compétences.

Méthodes pédagogiques

Formation en salle (exposés, question et exercices).

Parcours pédagogique

Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public

- Le rôle du maître d'ouvrage
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Principes et points importants de la réforme (anti-endommagement)

- Les principes de l'évolution réglementaire
- Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public
- Le guichet unique : utilisation en direct
- La terminologie utilisée à travers la réforme
- La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel
- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
- Ce qu'il faut savoir de la DT-DICT
- Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
- Le constat contradictoire

Le guide technique de la réforme

- Le marquage-piquetage
- Les opérations de localisation
- Les investigations complémentaires

ALYENCE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82690945969





Méthodes et modalités d'évaluation

- Formation en présentiel
- Evaluation formative (lors de la partie pratique) basée sur des mises en situation tout au long de la formation
- Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation
- Évaluation à chaud pour mesurer la satisfaction stagiaire
- Évaluation à froid 10 jours après la formation

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisager afin de faciliter le parcours.



Durée

Effectif

7.00 Heures

1 Jour

De 3 à 10 Personnes

Version : AIPR-20240809 ALYENCE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82690945969